

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### LES SUBSIDES

L'ÉTUDE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (B)  
1968-1969—MOTION SUR LES CRÉDITS PORTANT AFFECTATION DE \$1

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Conformément à l'alinéa 4) de l'article 58 du Règlement, lorsqu'il a été donné préavis de deux motions ou plus par des députés de l'opposition en vue de leur étude un jour réservé aux subsides, l'Orateur est autorisé à déterminer laquelle des motions proposées aura priorité ce jour-là. Les deux motions dont l'étude est prévue pour la séance d'aujourd'hui sont presque identiques; les députés le constateront en consultant le *Feuilleton* d'aujourd'hui. La tâche de l'Orateur en sera donc d'autant facilitée.

Lorsqu'on aura débattu la première de ces motions, je doute qu'on doive passer à la seconde, car cette façon de procéder dérogait à la pratique courante de la Chambre. Il pourrait donc être difficile de passer au débat sur la deuxième motion quand nous aurons terminé le débat sur la première. C'est pourquoi j'estime que cette séance devrait être consacrée, de préférence, à la motion proposée par le député de Peace River (M. Baldwin).

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je voudrais simplement corroborer votre choix de l'une des deux motions, puisqu'elles sont plus ou moins identiques. Je reconnais également avec Votre Honneur qu'un débat sur la première rendrait inutile la discussion de la seconde que j'ai proposée.

**L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé):** Je ferais peut-être bien de résumer les discussions qui ont eu lieu. Sauf erreur, on semble s'entendre pour entreprendre la discussion des crédits de \$1. Lorsqu'on aura traité suffisamment le sujet, les honorables vis-à-vis proposent que nous passions au détail des crédits. Sauf erreur, ils préfèrent traiter en premier le crédit sur l'habitation et passer ensuite à la main-d'œuvre et à l'immigration. Je signale que mes collègues et moi-même, nous approuvons cette manière de procéder. J'en profite pour signaler ces discussions à l'ensemble de la Chambre.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je tiens également à déclarer que j'approuve les paroles du leader du gouvernement à la Chambre. Je signale simplement qu'on s'était d'abord entendu sur la présence des ministres concernés lorsque nous traiterions leurs crédits.

**M. G. W. Baldwin (Peace River)** propose.

Que cette Chambre adopte les vues exprimées par le Comité permanent des prévisions budgétaires en général au sujet du recours aux crédits portant affectation de \$1 dans le budget et énoncées aux paragraphes 1 et 2 du quatrième rapport dudit Comité présenté le 28 février 1969.

—Monsieur l'Orateur, avant d'entamer une discussion sur le sujet de la motion, on me pardonnera, je pense, de faire allusion à l'assiduité des ministres, sujet dont a parlé le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). J'enfreindraisi le Règlement si, à cette étape de nos délibérations, je traitais de l'absence de plus de la moitié des ministres au cours de la période des questions. Néanmoins, je ne l'enfreins pas en disant, à propos d'une motion qui concerne le gouvernement tout entier—non un seul ministre mais un usage ministériel qui sert de base à ma motion, auquel nous nous opposons vigoureusement—que j'aurais cru qu'un plus grand nombre de ministres seraient présents, pas forcément pour écouter mes observations et celles d'autres députés mais pour entendre les critiques qui ont été et seront formulées par des représentants qui siègent de ce côté-ci ou de l'autre côté de la Chambre. A propos de cette affaire, ils semblent avoir rompu leur laisse et critiqué vigoureusement un usage répréhensible que suit le gouvernement actuel.

Je tiens aussi à dire immédiatement que je n'approfondirai pas les crédits en question. D'abord, je n'étais pas membre du comité et, deuxièmement, on vient à peine de remettre la copie du dernier rapport et des délibérations de la dernière réunion du comité, aux députés qui s'intéressent à cette question et qui veulent peut-être participer aux délibérations. Je ne fais aucun reproche aux fonctionnaires intéressés, mais nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons de fait consenti à l'adoption d'un ordre destiné à faciliter les délibérations et à permettre au comité permanent des prévisions budgétaires en général de discuter de la dernière tranche des crédits supplémentaires. On a ensuite décidé qu'aujourd'hui,